

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Résultats des votes : 9 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Stéphane FAURE-HUDRY a été élu secrétaire de séance.

Objet : VALIDATION DU DEVIS CEREG POUR UN COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC POUR LA RECHERCHE D'EAUX CLAIRES PARASITES. NOTAMMENT PLUVIALES/RESSUYAGE DANS LES RESEAUX COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAL D'EAUX USEES. DEL_011132026

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical le devis du cabinet CEREG pour un complément de diagnostic pour la recherche d'eaux claires parasites notamment pluviales/ressuyage dans les réseaux communaux et intercommunal d'eaux usées. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 22 634,50 € HT.

Madame la Présidente informe que le devis signé avec le cabinet CEREG en juillet 2024, suite à une consultation de plusieurs sociétés, a permis de réaliser des mesures par temps sec et temps de pluie, des tests à la fumée, des analyses, ... sur à peu près la moitié de l'étendu des réseaux. Afin de compléter et finaliser cette étude importante pour éviter de déverser en cas de fortes pluies mais également pour maintenir les équipements de la station d'épuration en bon état, il est nécessaire de réaliser l'étude sur la deuxième moitié des réseaux. La totalité du territoire sera ainsi couverte et le Syndicat, ainsi que les communes, pourront prétendre à des subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux futurs à entreprendre sur les réseaux.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

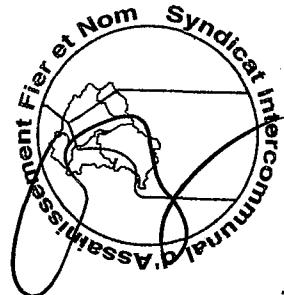
- **VALIDE** le devis du cabinet CEREG d'un montant de 22 634,50 € HT pour un complément de diagnostic pour la recherche d'eaux claires parasites notamment pluviales/ressuyage dans les réseaux communaux et intercommunal d'eaux usées,

- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six.

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane FAURE-HUDRY

La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 05/02/2026
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 10/02/2026

La Présidente,
Claire BARRIN

